

était d'inspiration ministérielle et je prie le ministre de m'éclairer sur ce point. La version que j'en ai sous les yeux me paraît bien avoir été publiée par le ministère et il n'est donc pas déraisonnable de supposer que ce discours a été prononcé au nom du ministre, étant donné que ladite version provient du bureau des relations extérieures du ministère de la Défense nationale à Ottawa.

Après l'avoir parcourue très attentivement, voici ce que j'en pense: Le discours en question constitue une apologie en même temps qu'une défense de l'effort de guerre canadien, particulièrement en ce qui concerne le projet d'entraînement de trente jours—et j'emploie le mot apologie dans son sens classique. En quoi consiste cette apologie? A affirmer, en somme, que notre effort de guerre a été restreint par suite du manque de préparation, d'équipement et de matériel de guerre. Voilà brièvement ce qui ressort à la lecture attentive de ce document.

A la page 8 de son discours, le général Crerar affirme:

Le problème principal qui se pose au Canada en particulier et à l'Amérique du Nord en général, c'est de gagner la guerre en Europe et d'empêcher que notre continent se trouve nettement isolé et exposé.

Monsieur l'Orateur, je souscris à tout ce que le général Crerar a dit à cet égard. Cela est fondamental et c'est une chose que j'ai répétée et répétée dès le début; j'ajoute avec lui que la question de la défense territoriale se posera ensuite. Puis il tire certaines leçons. Je n'entends pas couvrir tout le champ de son discours mais il dégage des leçons de l'expérience acquise jusqu'ici. La première est consignée aux pages 8 et 9 de son discours et la voici: il faut pleinement munir les forces canadiennes d'instruments mécanisés, y compris de pièces d'artillerie moderne, de véhicules de combat blindés et d'un ample matériel pour une aviation agissant en étroite liaison. Cela est fondamental et tout à fait juste. Voici la deuxième leçon qu'il tire de l'histoire de la guerre: compter sur une défense statique, c'est provoquer la défaite. L'échec des Alliés en campagne provient de leur manque de moyens d'offensive. Voici ce qu'il dit, pour citer la page 9:

Pour prendre l'offensive, il faut des forces militaires hautement entraînées ainsi que puissamment armées, et de plus, entraînées à collaborer étroitement avec l'aviation.

Page 10, il dit que nous devons concentrer nos efforts sur deux points:

1. La pleine utilisation de toutes les compétences et de toutes les ressources que nous possédons "pour pousser la formation initiale des hommes de tous rangs de notre armée quant à la science et à l'art de la guerre."

2. L'intensification de nos efforts pour assurer la pleine production des armes et munitions requises par ces hommes, avant qu'ils soient appelés à rencontrer l'ennemi sur le champ de bataille.

Page 11, il expose sa façon de voir au sujet de l'entraînement obligatoire et de la défense territoriale. Je pose la question suivante: Sont-ce les idées du ministre de la Défense nationale, sont-ce ses idées au sujet de l'entraînement obligatoire? Je cite le passage suivant:

Toute ma vie, j'ai eu la ferme conviction que la véritable démocratie signifie l'égalité de service par tous envers l'Etat, ainsi que l'égalité des occasions de réussite pour tous dans le cadre de l'Etat.

Puis il assume la pleine responsabilité du plan d'entraînement de trente jours et le motive. J'aurais dû supposer que cette responsabilité incombait au très honorable Mackenzie King et à ses collègues. Je ne crois pas que cette responsabilité retombe sur le chef de l'état-major général. Cela relève des fonctions, de la compétence et des obligations du ministère et le chef de l'état-major général ne doit pas être placé dans une situation telle qu'il doive prendre la responsabilité de mesures administratives de ce genre. Cependant, il l'a fait.

L'hon. M. RALSTON: Le chef de l'état-major général n'a pas été mis dans l'obligation d'assumer des responsabilités. Le Canadian Club d'Ottawa l'a invité à prononcer un discours, avant que j'en aie entendu parler et le général m'a demandé si je trouvais à redire à ce qu'il fit un discours.

L'hon. M. HANSON: Si c'est tout ce que l'honorable représentant a à dire, il fait mieux de garder son siège et d'ajourner ses remarques. Je crois savoir que le ministre a demandé au Canadian Club de prier le général Crerar de prononcer ce discours.

L'hon. M. RALSTON: C'est tout à fait faux.

L'hon. M. HANSON: Restons-en là. Je ne vois pas l'opportunité de l'interruption de mon honorable ami.

L'hon. M. RALSTON: J'ai dû contredire cette assertion.

L'hon. M. HANSON: Il assume la pleine responsabilité du plan d'entraînement de trente jours, bien qu'à mon sens il n'ait pas à le faire et il le défend, tout d'abord, par la déclaration suivante:

Cette courte période d'entraînement a permis à un plus grand nombre de jeune gens d'acquiescer, dans un délai déterminé, une conception exacte de leurs obligations envers le pays.

Cette déclaration contient un certain fond de vérité. Il faut que plusieurs de nos con-